

VILLE D'AMMERSCHWIHR**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL D'AMMERSCHWIHR
SEANCE DU 8 JANVIER 2024**

Le conseil municipal de la Ville d'Ammerschwihr s'est réuni en séance ordinaire, le 8 janvier 2024 à 19 heures 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick REINSTETTEL.

Membres présents / 19 élus en fonction /16 élus présents à l'ouverture de la séance.

Madame et MM. Patrick REINSTETTEL, Marc SCHIELE, Nathalie BOHN, Bruno MEYER respectivement Maire et Adjoints,

Mesdames et MM. Lucie GLEIZES, Béatrice THOMAS, Joëlle BERGAENTZLÉ, Muriel BOESCH, Benoît WAGNER, Robin KOENIG, Marie RIEBERT-KILLE, Eric WEIBEL, Gaëlle BEYL, Guillaume KAPPLER, Pascal EPPELE et Jean-François FLECK.

Absent excusé (1) : M. Eric COLON

Absents (2) : MM. Pascal FEUERSTEIN et Etienne DREYER.

ORDRE DU JOUR

1	DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2	APPROBATION DU PROCES-VERBAL, SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023
3	POLITIQUE ENFANCE ET JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF DU HAUT-RHIN
4	CHASSE - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A L'ADJUDICATION / LOT N° 2
5	CHASSE - FRAIS DE CRIEE - PRISE EN CHARGE
6	DIVERS - COMMUNICATIONS

1/08.01.2024 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En vertu de l'article L. 2441-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire, au scrutin ordinaire à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M. Bruno MEYER comme secrétaire de séance.

2/08.01.2024 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL, SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance publique du 18 décembre 2023 est soumis à approbation de l'assemblée et adopté à l'unanimité.

3/08.01.2024 - POLITIQUE ENFANCE ET JEUNESSE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF, CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU HAUT-RHIN

La Communauté du Communes de la Vallée de Kaysersberg est engagée, avec la Caisse d'Allocation Familiale du Haut-Rhin, dans la réalisation d'une politique enfance et jeunesse par le biais d'une convention partenariale de cofinancement.

Jusqu'en 2022, cette convention était un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), convention dont la commune était signataire. Ce contrat Enfance Jeunesse, arrivé à son terme, est remplacé par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui couvrira la période 2023-2027, de manière rétroactive pour 2023. Ainsi la CAF s'engage à maintenir jusqu'en 2027 son soutien financier aux structures présentes sur le territoire, tout en modifiant le mode de versement et de calcul.

La Prestation de service CEJ est remplacée par le Bonus de Territoire, versé directement au gestionnaire de l'équipement, qu'il soit municipal ou associatif. La commune se devra d'adapter le montant de la subvention annuelle versée à l'Association Cadet Rousselle, en fonction de ce Bonus.

Le périmètre d'intervention de la politique familiale est porté au plan intercommunal et à ce titre, Ammerschwihl intégrera la future Convention Territoriale Globale 2023/2027, à signer par la CCVK et les collectivités. L'objectif recherché est la création d'un point de coordination unique des politiques familiales sur la base d'un bassin de vie et non plus au plan communal. Les objectifs de cette convention porteront sur la réalisation d'un diagnostic partagé des besoins du territoire et par la présence des communes au sein du comité de pilotage. Précision est faite que le projet de convention n'a pas été réceptionné à ce jour, toujours dans l'attente de la finalisation du diagnostic de territoire.

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg n° 07023.00104 du 28/09/2023,

Entendu les explications du Maire et quelques observations d'élus sur la méthode jugée un peu cavalière,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 15 POUR, UNE ABSTENTION**

APPROUVE la signature de la future Convention CTG entre la CCVK, les collectivités et la CAF du Haut-Rhin.

AUTORISE le Maire à signer ce nouveau contrat, ses avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

4/08.01.2024 - CHASSE - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A L'ADJUDICATION / LOT N° 2

DCM 04.09.2023 / 09.10.2023

En application des dispositions du CGCT, article L. 2121-18-2, et afin de respecter celles du Cahier des charges des Chasses Communales approuvé par arrêté préfectoral du 26 juin 2023, article 8.2.1, il appartient au conseil municipal de siéger à huis clos pour ce point 4.

Toutefois, suite au retrait de l'unique candidature, la réunion de la commission communale consultative de chasse programmée ce même 8 janvier a été annulée, l'assemblée communale n'ayant dès lors pas matière à se prononcer.

Le Maire rappelle que l'adjudication est programmée le mercredi 10 janvier à 18h et que les locataires sortants ont fait valoir leur droit de priorité.

Le Maire rappelle également que la commission de dévolution a été dûment mandatée, en cas d'adjudication infructueuse, de remettre immédiatement en adjudication.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA COMMUNICATION AINSI FAITE.

5/08.01.2024 - CHASSE - FRAIS DE CRIEE - PRISE EN CHARGE

Les frais de criée sont attribués au comptable pour sa participation à l'adjudication des lots de chasse. Une harmonisation des frais envisagée par la Direction des finances publiques pour les trois départements alsaciens-lorrain conduit à fixer à 100 € par séance d'adjudication organisée par la collectivité.

Entendu qu'il a été fait appel au comptable public,

Sur proposition du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

AUTORISE le versement au Trésorier d'un montant de 100 € pour chaque séance d'adjudication à laquelle Monsieur MAZENOD a prêté son concours.

6/08.01.2024 - DIVERS - COMMUNICATIONS

AGENDA

Les principaux rendez-vous du mois de janvier

10 janvier, adjudication de la chasse, lot n° 2

13 janvier, Crémation des sapins

26 janvier, cérémonie des vœux

CAMPAGNE « BATRACIENS »

La Brigade Verte fait un appel à bénévoles pour participer au ramassage des amphibiens sur le site du Golf. S'adresser rapidement au secrétariat de la mairie.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 20h.

Le maire
Patrick REINSTETTEL



Le secrétaire de séance
Bruno MEYER

